

Termes de Référence

Projet d'installation de deux (02) salles de classe modulaire à l'école AIT METTATE SS LAMHALLATE

1. Contexte

CARE Maroc répond au tremblement de terre d'Al Haouz en septembre 2023 en fournissant des salles de classe temporaires pour les écoles primaires dans les douars affectés de la région d'Al Haouz, en collaboration avec la DPMEN et le FNAPEM.

CARE Maroc recherche des entrepreneurs pour effectuer la mobilisation et l'installation des unités préfabriquées conformément aux normes requises en termes de construction, de contrôle de qualité, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

CARE Maroc exige une action rapide pour mobiliser une équipe pour l'installation, peuvent être effectués à tout moment, moyennant des mesures de santé et de sécurité suffisantes.

En conséquence, le contractant devra fournir une équipe appropriée et expérimentée capable d'effectuer le travail requis rapidement et efficacement, ainsi que tous les outils et le transport requis pour l'équipe vers et depuis les sites. L'entrepreneur fournira tous les matériaux, outils et équipements nécessaires, la supervision des travaux et d'autres services pour l'achèvement satisfaisant et dans les délais des travaux.

Détails du projet

Champ d'application	Installation de deux (02) salles de classe modulaires de dimensions 7,00 m x 8,00 m chacune, en panneaux sandwich, à l'école AIT METTATE SS LAMHALLATE, y compris la réalisation des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi que l'ensemble des travaux, fournitures, équipements et prestations nécessaires à la parfaite exécution du projet, conformément aux présents Termes de Référence (TDR).
Localisation	Ecole AIT METTATE SS LAMHALLATE, Province EL HOUZ Marrakech GPS: 31°13'22.9"N 8°17'59.3"W
Calendrier et contraintes	Le projet devrait être achevé dans un délai de 10 jours. Les travaux peuvent être effectués pendant les heures de cours, moyennant des mesures de santé et de sécurité suffisantes.

2. Supervision

Le site et les activités seront supervisés par le superviseur de site désigné par CARE Maroc. Certaines décisions et points de contrôle doivent être validés par le superviseur de site de CARE Maroc comme indiqué dans les sections suivantes des Termes de Référence.

3. Rôle de l'Entrepreneur

Tout le travail, les matériaux, outils, équipements, transport, fournitures nécessaires pour achever le travail conformément aux spécifications doivent être bien fournis. L'entrepreneur ne peut pas dévier des conceptions ou des spécifications sans obtenir l'autorisation et l'approbation de CARE Maroc. L'entrepreneur doit livrer et installer dans tous les endroits dans Marrakesh.

CARE Maroc se réserve le droit de rejeter tout matériel, équipement ou ressource et de supprimer ou réduire tout élément de travail, que ce soit en totalité ou en partie, et un prix de contrat réduit sera convenu. Si l'entrepreneur est contraint d'abandonner le site de travail en raison de circonstances imprévues (météo, séisme, etc.), seul le travail terminé (unités entièrement fonctionnelles) sera indemnisé.

A la fin des travaux, toutes les clés seront remises à CARE International Maroc.

4. Santé, Sécurité et Environnement

Le chef d'équipe de l'entrepreneur doit prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter tout décès ou blessure aux personnes pendant les activités entreprises. Ces précautions incluent notamment de veiller à ce que l'équipe porte un équipement de protection tel que des casques de sécurité, des chaussures de sécurité à bout renforcé ou des bottes en caoutchouc, des gants et à veiller à ce que tous les outils et équipements soient en bon état.

L'entrepreneur doit maintenir le site propre et ordonné à tout moment, et des barrières doivent être érigées si l'école est utilisée, afin d'éviter tout risque de blessure.

Tout le personnel de CARE Maroc a le pouvoir d'arrêter toute activité susceptible de causer des blessures ou d'endommager des biens jusqu'à ce que les travaux soient gérés de manière sûre.

L'entrepreneur doit recruter de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée de la zone de projet locale pour exécuter le contrat dans la mesure du possible, y compris l'utilisation de femmes. Des dispositions de base en matière de santé et de sécurité doivent être prises sur le site, y compris une trousse de premiers secours en état de marche.

Tout le personnel sélectionné pour travailler comme faisant partie de l'équipe de construction doit respecter le Code de Conduite du Contrat de Construction sur l'interdiction et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (SEA). L'équipe doit suivre une formation en prévention de l'exploitation et des abus (PSEA) avec CARE Maroc avant d'entreprendre tout travail.

L'entrepreneur doit s'assurer que tous les matériaux, solides ou liquides, sont entreposés de manière à ne pas endommager ou contaminer une surface par un déversement. L'accent est mis sur les déchets dangereux, c'est-à-dire les déchets susceptibles de causer des dommages importants à l'environnement ou à l'être humain. Pour la construction d'infrastructures, il s'agit, par exemple, de l'huile usagée, des déversements de combustibles et d'huiles, des lavages de béton et de ciment et des luminaires fluorescents (contenant des résidus de mercure). Ces substances doivent être éparées des autres déchets et éliminées avec précaution pour éviter tout rejet dans l'environnement. Des mesures

de contrôle doivent être mises en place pour empêcher l'entrée ou le déversement accidentel de matières solides, de contaminants, de débris et d'autres polluants et déchets dans les cours d'eau, les cours d'eau qui coulent ou qui sont asséchés, les lacs et les sources d'eau souterraines. Les contrôles doivent être appliqués de manière hiérarchique, c'est-à-dire en appliquant des mesures de contrôle à la source, si ce n'est pas possible au niveau de la voie, si ce n'est pas possible au niveau du récepteur.

L'entrepreneur est responsable de la sécurité des matériaux sur le chantier.

5. Gestion de la Qualité

Un superviseur de site sera assigné par CARE Maroc, dont la tâche principale est de surveiller et de rendre compte de la performance des travaux en cours de réalisation.

Le processus d'assurance qualité commence par l'approbation du superviseur de site pour qu'une activité puisse se dérouler à l'emplacement désigné du site. Une fois l'approbation obtenue, les travaux peuvent commencer. Pendant la phase de travail et à la fin, l'entrepreneur doit permettre l'inspection et les tests des matériaux et l'inspection de l'activité de construction. Les tests finaux des raccordements de service, y compris de l'eau et de l'électricité, et des eaux usées seront effectués en présence de l'entrepreneur et du superviseur de site.

Tous les matériaux ou travaux qui ne sont pas conformes aux spécifications techniques, aux dessins de conception ou au bordereau des prix unitaires (BoQ) seront rejetés avec un Rapport de Non-Conformité (NCR). L'entrepreneur sera alors responsable du démontage et de l'enlèvement des matériaux rejetés des sites immédiatement. La rectification et la reconstruction des travaux seront effectuées aux frais de l'entrepreneur avant de poursuivre avec la prochaine phase de travail. Le refus de cette instruction entraînera une résiliation immédiate du contrat.

6. Portée des travaux

Seule CARE peut approuver les changements, modifications, déviations et substitutions dans l'étendue des travaux, qui doivent être convenus avant le début des travaux.

Les spécifications écrites prévalent sur les dessins en cas de divergence.

Spécifications

Introduction

Ce cahier des prescriptions techniques a pour but de définir la nature, la qualité et les normes à observer pour la réalisation des travaux. Il laisse cependant au fournisseur l'entière responsabilité du choix de la méthode d'exécution et des techniques à mettre en œuvre. CARE Maroc entend toutefois disposer d'ouvrages et d'équipements réalisés et installés en parfait état de marche dans des conditions normales d'utilisation.

Les spécifications techniques ci-dessous ne sont pas exhaustives et seront complétées par d'autres à l'entrepreneur lors du début des chantiers.

Tous les travaux, s'ils ne sont pas spécifiés ici, doivent être conformes au Code marocain de la construction, mais les présentes spécifications prévalent.

Nous attirons l'attention sur le fait que les éléments inclus dans l'état prévisionnel pour ce projet appartiennent à des ouvrages achevés, installés et prêts à être utilisés à l'endroit spécifié, et qu'ils comprennent toutes les dépenses nécessaires à l'achèvement des travaux avec la fourniture de tous les matériaux temporaires et permanents, des fournitures, de la main-d'œuvre et de toutes les autres exigences pour la bonne exécution des travaux selon les règles et conformément aux spécifications, conditions et méthodes techniques décrites dans le présent cahier.

Les échantillons de matériaux et d'équipements proposés doivent être soumis à l'approbation de l'ingénieur superviseur. Une fois approuvés, ils ne peuvent être remplacés par d'autres types qu'après avoir obtenu l'approbation écrite de CARE Maroc et fourni des justifications suffisantes pour obtenir l'autorisation de les remplacer.

Tous les travaux mis en œuvre seront inspectés par l'ingénieur superviseur afin de s'assurer qu'ils sont de la qualité et de la fonctionnalité appropriées et qu'ils respectent les spécifications techniques.

En cas de dommages causés au site ou à des éléments existants lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur est tenu de les réparer à ses propres frais.

Taille et structure

Les conteneurs doivent avoir des dimensions intérieures de **7 m × 8 m** pour chaque **salle de classe**. L'entrepreneur est autorisé à augmenter légèrement ces dimensions afin de réduire les chutes et découpes des panneaux sandwich, à condition que l'espace disponible sur le site le permette et qu'un accord préalable soit obtenu auprès du superviseur de CARE avant le démarrage du projet.

La structure doit être conçue conformément aux normes suivantes :

- **CM66** pour la conception métallique.
- **RPS 2011** pour les actions sismiques : Région Al Haouz – Zone 2 – Type 1 bâtiment.
- **CM65** pour les actions climatiques, incluant :
 - **Neige** : Zone 2 selon CM65
 - **Vent** : Région 1, vitesse de référence 39 m/s, conformément aux prescriptions CM65

L'entrepreneur est tenu de fournir les notes de calcul justificatives relatives à la conception structurelle conformément aux normes en vigueur. Avant le démarrage des travaux, il devra soumettre des plans d'exécution détaillés, incluant les schémas des points de connexion, les profils des poutres et colonnes, ainsi que les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (gouttières).

Ces documents devront être validés par CARE Maroc avant toute mise en œuvre sur site.

Orientation

L'orientation du bâtiment et des fenêtres est indiquée sur les plans et doit être vérifiée sur place par CARE et la communauté afin d'optimiser les conditions d'éclairage et de chauffage.

Fondations et dalle :

Production et Installation du Chaînage et de la Dalle en Béton Armé de la plateforme de chaque salle de classe :

1. Préparation du Terrain

Avant toute mise en œuvre des ouvrages en béton armé, l'entrepreneur doit procéder aux opérations suivantes :

- **Excavation et nivellement** : Le sol naturel sera excavé, remblayé et compacté afin d'atteindre le niveau de référence requis.
- **Hauteur finale** : Le niveau final du dessus de la dalle doit être positionné à **+10 cm par rapport au sol naturel** pour assurer une protection contre l'humidité et une bonne adaptation aux contraintes d'usage.

2. Mise en Place du Béton de Propreté

Un béton de propreté sera coulé avant l'installation du chaînage de fondation afin d'assurer une base stable et propre :

- **Dosage** : Béton dosé à **200 kg/m³**.
- **Dimensions** : Largeur **30 cm**, épaisseur **5 cm**.
- **Objectif** : Réduire les remontées d'humidité et améliorer l'adhérence du béton structurel.

3. Réalisation du Chaînage de Fondation

Le chaînage de fondation sera dimensionné et armé selon les prescriptions suivantes :

- **Béton structurel** : Dosé à **350 kg/m³**.
- **Dimensions** : **20 cm** de large × **25 cm** de hauteur.
- **Armature principale** : 4 barres longitudinales **T8**.
- **Étriers** : T6 espacés de **20 cm** en axe.

- **Enrobage** : **4 cm** sur toutes les faces exposées, conformément aux normes de durabilité.

4. Mise en Place du Hérisson de Fond de Forme

Un hérisson en pierre ou en brique est installé sous la dalle pour assurer un bon drainage et limiter les risques de tassement différentiel :

- **Épaisseur** : **15 cm** compacté.
- **Humidification préalable** : Avant le coulage du béton, le hérisson doit être légèrement humidifié pour éviter une absorption excessive de l'eau du béton.

5. Exécution de la Dalle en Béton Armé

La dalle en béton armé sera réalisée selon les spécifications suivantes :

- **Béton** : Dosé à **350 kg/m³**.
- **Épaisseur** : **10 cm**.
- **Armature principale** : Treillis soudé **T8**, espacement **20 cm** en axe.
- **Position de l'armature** : Placée dans le tiers inférieur de la dalle avec un **enrobage béton de 3 cm** pour assurer la durabilité et éviter l'exposition des aciers.

6. Liaison de la Dalle au Chaînage de Fondation

Pour garantir une continuité structurelle entre la dalle et le chaînage de fondation, des goudjons en L seront mis en place :

- **Type** : Goudjons en **T8**.
- **Espacement** : Positionnés en moyenne **tous les 1 m** le long des chaînages.

7. Intégration d'un Profilé Métallique pour Support de Poteau

À l'endroit prévu pour l'installation d'un poteau de support de toiture :

- **Type** : Profilé métallique H intégré dans le béton.
- **Positionnement** :

Le **profilé H** doit être intégré **verticalement dans le chaînage périphérique**, avec sa face plate affleurant au béton fini. Il devra être solidement calé, aligné et maintenu en position afin de garantir un **soudage direct et sécurisé du poteau** lors du montage de la structure.

8. Pose de Carrelage Antidérapant sur Dalle en Béton Armé

La pose de carrelage antidérapant sur une dalle en béton armé doit être réalisée après validation du choix du carrelage et de la couleur par l'équipe de CARE. Le carrelage sélectionné doit répondre aux critères de sécurité et de performance, notamment en ce qui concerne la résistance au glissement.

Étapes à suivre pour la pose :

1. Préparation du support : La dalle en béton doit être soigneusement nettoyée et vérifiée afin de garantir sa planéité. Toute irrégularité doit être corrigée avant de procéder à la pose.
2. Validation de la pente : La pente du carrelage doit être validée par l'équipe de CARE pour assurer un écoulement optimal de l'eau lors du nettoyage de la classe. Une pente mal ajustée pourrait empêcher l'évacuation efficace de l'eau et rendre le nettoyage plus difficile.
3. Application de l'adhésif : Un mortier-colle à haute adhérence doit être appliqué sur la surface de la dalle. Si nécessaire, un ajout de sable propre et bien tamisé peut être effectué dans le mortier pour améliorer l'adhérence et la texture de l'application, notamment dans des conditions d'humidité spécifiques.
4. Pose du carrelage : Le carrelage doit être posé avec soin, en utilisant des croisillons pour garantir un espacement uniforme des joints.
5. Jointoiement : Une fois l'adhésif sec, les joints sont remplis avec un mortier de jointoiement approprié et soigneusement nettoyés pour éliminer tout excédent.
6. Séchage et finition : Le carrelage doit sécher complètement avant d'être inspecté pour détecter toute fissure ou défaut.

Panneaux

Un poteau en profilé H100 doit être solidement soudé au profilé H100 intégré au chaînage de fondation, et s'élever jusqu'à la hauteur du mur afin de permettre la fixation d'une poutre porteuse destinée à soutenir la toiture. Cette poutre doit être positionnée de manière à garantir que les panneaux de toiture soient perpendiculaires à son axe.

L'alignement parfait de la face extérieure des panneaux sandwich avec celle du profilé H doit être scrupuleusement respecté. Par ailleurs, une bande de néoprène doit être insérée au niveau du joint pour assurer une étanchéité totale contre les intempéries.

Panneaux sandwich en acier galvanisé prépeint avec une épaisseur minimale de 0,3 mm, micro-nervurés à l'extérieur et lisses à l'intérieur. Les murs extérieurs doivent avoir une mousse de polyuréthane ou laine de verre d'une épaisseur minimale de 40mm. Classement au feu M2.

Les murs doivent être montés dans un cadre métallique solidement ancré à la plateforme en béton, à l'aide de boulons d'ancrage ou de tout autre système validé par CARE. Afin d'assurer une protection optimale contre les infiltrations d'eau, des bandes de caoutchouc néoprène doivent être disposées sur la face extérieure, entre le panneau et le cadre. La couleur reste blanc-gris à l'intérieur, mais l'extérieur seront peints en rouge Marrakech. Les panneaux doivent être exempts de tout dommage ou déformation à l'achèvement, tout dommage survenu au cours de la manutention et de l'installation doit être remplacé par l'entrepreneur.

Les panneaux utilisés doivent être de type **Maghreb Steel** ou équivalent, répondant aux normes marocaines en vigueur, et offrant une qualité certifiée pour un usage en bâtiment modulaire ou préfabriqué (Tout équivalent proposé devra impérativement être validé au préalable par le superviseur désigné par CARE).

Toit

Le toit devra être isolé à l'aide de mousse de polyuréthane ou de laine de verre, avec une épaisseur minimale de 60 mm (type panneau Dala Kit), et entièrement étanchéifié afin d'éviter toute infiltration d'eau. L'isolant utilisé devra être conforme au classement au feu de type M2. Une alternative acceptable consisterait en l'utilisation d'un panneau sandwich de 40 mm d'épaisseur, complété par une tôle nervurée. Le choix final du système de toiture devra être validé par l'équipe de CARE International Maroc.

La toiture doit être réalisée sous forme de double pente symétrique, formant un triangle isocèle, avec un point haut situé au centre du bâtiment à une hauteur de 2,80 m. De ce point central, la toiture s'incline de manière régulière vers les deux extrémités du bâtiment, où la hauteur des murs est de 2,40 m. La distance horizontale entre les deux murs opposés est de 8 mètres, soit 4 mètres de chaque côté depuis le centre, ce qui donne une pente de toiture de 5,71 %. Cette configuration assure un bon écoulement des eaux pluviales ainsi qu'une esthétique équilibrée. Les autres murs doivent respecter les hauteurs définies dans les plans et les spécifications techniques. Chaque panneau de toiture doit être solidement ancré au chaînage et à la poutre en H à l'aide de vis spéciales pour toiture, accompagnées de joints en néoprène afin de garantir une parfaite étanchéité.

Les profilés en H utilisés doivent avoir une hauteur de 80 mm pour assurer une bonne rigidité structurelle.

1. Type de couverture

- Tôle nervurée de type NERVESCO, galvanisées et prélaquées adaptée à l'usage en toiture.
- Épaisseur minimum : conforme aux recommandations du fabricant pour usage extérieur (**généralement $\geq 0,8\text{mm}$**).

2. Forme et pente

- Tôle formée en deux versants inclinés, avec une pente symétrique de chaque côté du faîtage.
- Hauteur centrale (au faîtage) : 40 cm au-dessus du niveau des panneaux.

- Cette configuration permet une bonne évacuation des eaux pluviales, même en cas de pluie intense.

3. Fixation mécanique

- Fixation sur les supports (poutres en H, pannes ou chaînages) par :
 - Vis autotaraudeuses galvanisées,
 - Rondelles néoprène,
 - Capuchons de protection si exposition directe au soleil.
- L'écartement des vis sera adapté à la longueur des ondes (au moins 1 vis à chaque onde sur la lisse).

Enfin, la tôle nervesco devra dépasser de 10 cm au niveau de la pente, afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie et éviter les infiltrations au niveau des rives

Installation du Chéneau Préfabriqué pour l'Évacuation des Eaux Pluviales :

Les **chéneaux préfabriqués** doivent être dimensionnés de manière à garantir un écoulement optimal des volumes d'eau, notamment en cas de conditions pluvieuses torrentielles. Les dimensions minimales des chéneaux doivent être de **5 cm de profondeur** et de **largeur**, afin de permettre un passage fluide et suffisant pour l'évacuation des eaux de pluie.

La conception des chéneaux intègre une disposition permettant une gestion efficace des débordements. Ainsi, la hauteur du chéneau extérieur doit être inférieure à celle du chéneau intérieur, de sorte que tout débordement éventuel se produise sur les côtés du bâtiment, loin des panneaux de toiture, afin de minimiser tout risque d'infiltration ou de détérioration des matériaux de couverture.

Pour assurer une évacuation fluide et continue, un **minimum de quatre tuyaux de descente** d'un diamètre de **5 cm** doivent être installés, chacun équipé de **collecteurs et de filtres de protection**. Ces dispositifs permettent de prévenir l'entrée de débris et d'éléments étrangers dans les tuyaux, garantissant ainsi leur efficacité à long terme et réduisant les risques d'obstruction.

Enfin, pour assurer une gestion optimale des eaux pluviales autour de la structure, il est impératif que le sol sur l'ensemble du périmètre, sur une largeur de **0,5 m**, soit **nivelé avec une pente de 5 % orientée vers l'extérieur**. Cette pente permet de diriger les eaux de pluie loin de la structure, en particulier loin des zones sensibles comme la salle de classe, et d'assurer une évacuation rapide et efficace.

Fenêtres

6 fenêtres coulissantes (pour chaque salle de classe) à simple vitrage d'au moins 1500 mm de large et 1000 mm de haut plus le cadre, avec serrure de sécurité interne. L'épaisseur minimale du verre est de 5mm. Le cadre de la fenêtre doit être scellé pour empêcher toute infiltration d'eau, tout en prévoyant une voie d'évacuation vers l'extérieur pour l'eau de pluie qui s'infiltrerait dans le cadre.

Les fenêtres seront équipées d'une protection en acier antirouille, avec une première couche de préparation suivie de deux couches de peinture, toutes antirouille (couleur approuvée par CARE).

Une grille métallique solide doit être installée derrière la protection afin de protéger complètement les fenêtres contre les dommages causés par les débris volants.

L'installation de stores :

Pour les fenêtres qui offrent également un contrôle de la luminosité et de la chaleur, tout en permettant un réglage flexible de l'éclairage naturel.

Le choix sera effectué par le superviseur de **CARE**, en fonction des besoins spécifiques du projet et des priorités en termes de confort thermique et visuel.

Les échantillons d'aluminium, de verre, de protection et de grille et les stores doivent être approuvés par **CARE** avant l'installation.

Porte

Une porte en profilé d'aluminium 2,10 m x 0,9 m. Serrure solide pouvant être verrouillée de l'intérieur et de l'extérieur, avec un minimum de 3 clés.

Rampe

Une rampe d'accès antidérapante d'une largeur de 1 mètre, avec une plateforme de repos plane de 1 mètre, et d'une longueur doit être déterminée selon l'état du terrain et doit être fournie, avec une inclinaison maximale de 8 %.

Un garde-corps métallique doit être installé dans les deux parties de la rampe. Le diamètre de la main courante doit être de 40 mm, à une hauteur de 70 cm et une à une hauteur de 90 cm. L'espacement des barres verticales ne doit pas dépasser 1 mètre. Les fixations doivent être solides, soit au sol soit au mur, l'entreprise doit respecter l'espacement et le détail mentionné dans le plan d'exécution.

Le matériau utilisé doit être de l'acier antirouille, avec une préparation initiale suivie de deux couches de peinture antirouille.

Pour l'installation, des supports robustes doivent être utilisés, l'alignement doit être vérifié, et l'assemblage doit être réalisé de manière solide.

Services

Installation électrique conforme à la norme C15-100.

Chaque salle de classe doit être équipée d'un tableau électrique pour la connexion à l'alimentation électrique générale. Tous les câblages et connexions doivent être gainés selon les normes de sécurité. Le conteneur doit être raccordé à l'alimentation électrique principale la plus proche sur une longueur totale d'environ 20 mètres, à vérifier sur place par l'entrepreneur et CARE.

Quatre prises électriques doivent être fournies, une dans chaque coin. Les prises doivent être d'une hauteur supérieure à 1,5 m. L'emplacement des prises doit être identifié par le directeur de l'école et Care Maroc.

6 panneaux LED carrés de 24W apparent de taille 30cm x 30cm, émettant une lumière blanche froide de 6500K avec un seul interrupteur. Lampe Hublot (avec grillage de protection) pour éclairage (LED 20W) installation à l'extérieur au-dessus de la porte.

Les échantillons de lampes doivent être approuvés par CARE avant l'installation.

Un détecteur de fumée à piles doit être fourni à l'intérieur de la salle de classe.

Fourniture et installation de deux panneaux publicitaires en plexiglas conformément aux termes de référence

Description

Fourniture et pose d'un panneau publicitaire en plexiglas destiné à l'affichage d'informations et à l'identification du projet, conformément aux exigences. Toute information relative au contenu et au dimensionnement devra être validée par CARE International Maroc.

Spécifications techniques

- Plexiglas transparent ou diffusant, épaisseur minimale 5 mm.
- Impression ou lettrage selon la charte graphique fournie.
- Résistant aux UV et aux intempéries.
- Fixations inoxydables et entretoises décoratives.
- Dimensions conformes aux plans validés.

Plaque signalétique : - Plaque en Forex 5mm+ plexiglass transparent 3mm habillé en vinyle imprimé (Coupe coins arrondi) + 4 Cache vis laiton rosace ; cuvette pour fixation plaque-
Dimension : 30cmx50cm

Mise en œuvre

- Pose soignée avec alignement et fixation sécurisée.
- Installation à l'emplacement validé par CARE Maroc.

Fourniture et installation d'un panneau publicitaire de chantier, y compris la structure de support, la fixation et la mise en place sur site. Le contenu du panneau sera fourni par l'équipe

de CARE et devra être intégré conformément aux instructions et aux normes de présentation en vigueur. L'ensemble comprend également tous les accessoires et travaux nécessaires à une installation stable et durable.

7. Garantie

L'entrepreneur doit fournir une garantie minimale de 2 ans à compter de la date d'achèvement.

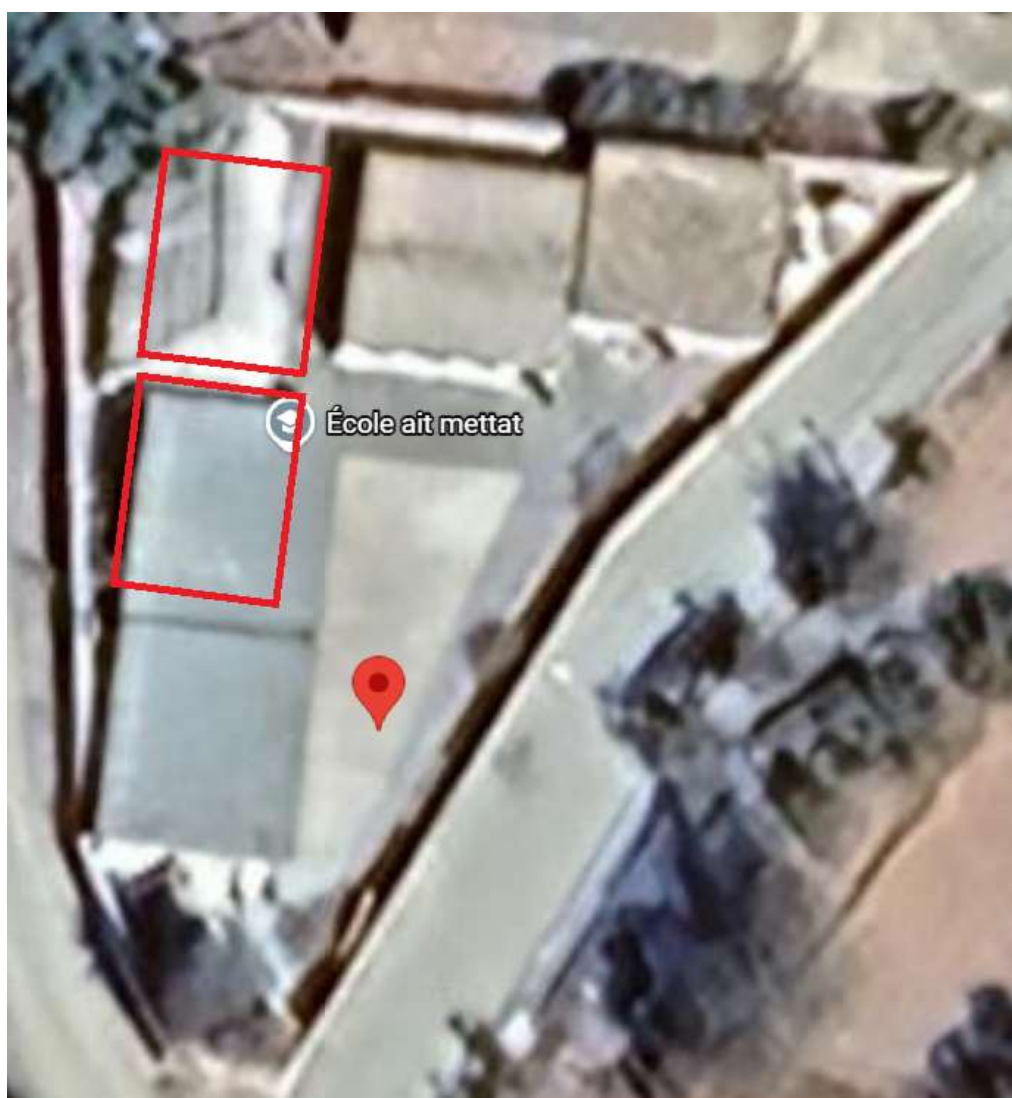
DOSSIER DEFINITIF

À l'issue des travaux et préalablement à la réception provisoire, le contractant est tenu de remettre à CARE Maroc l'ensemble des documents requis pour chaque article du terme de référence, ainsi que le certificat d'essai d'étanchéité.

8. Photos du site

Vous trouverez ci-dessous des photos du site avec l'emplacement indicatif des conteneurs.

Localisation et photos indicative du projet

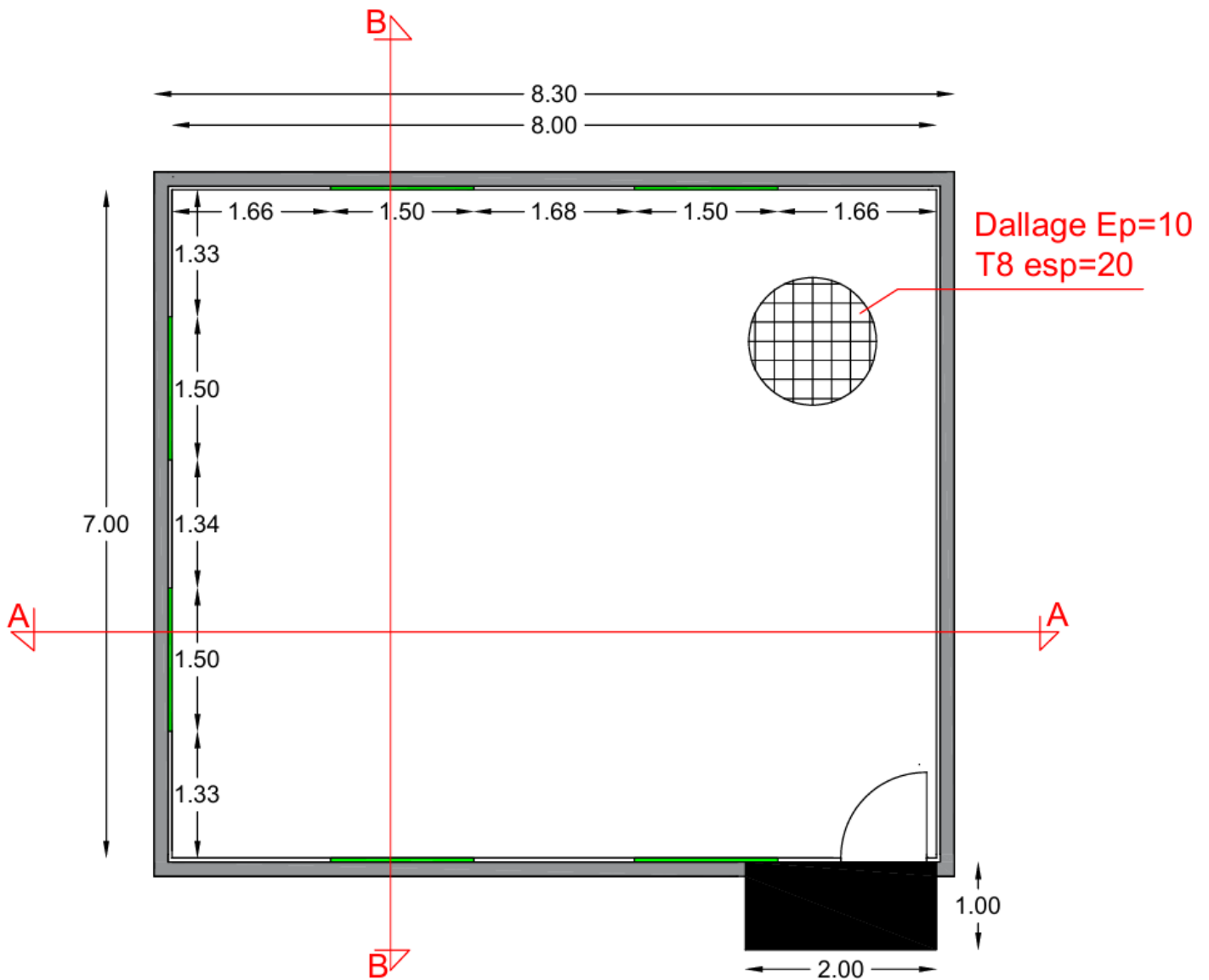




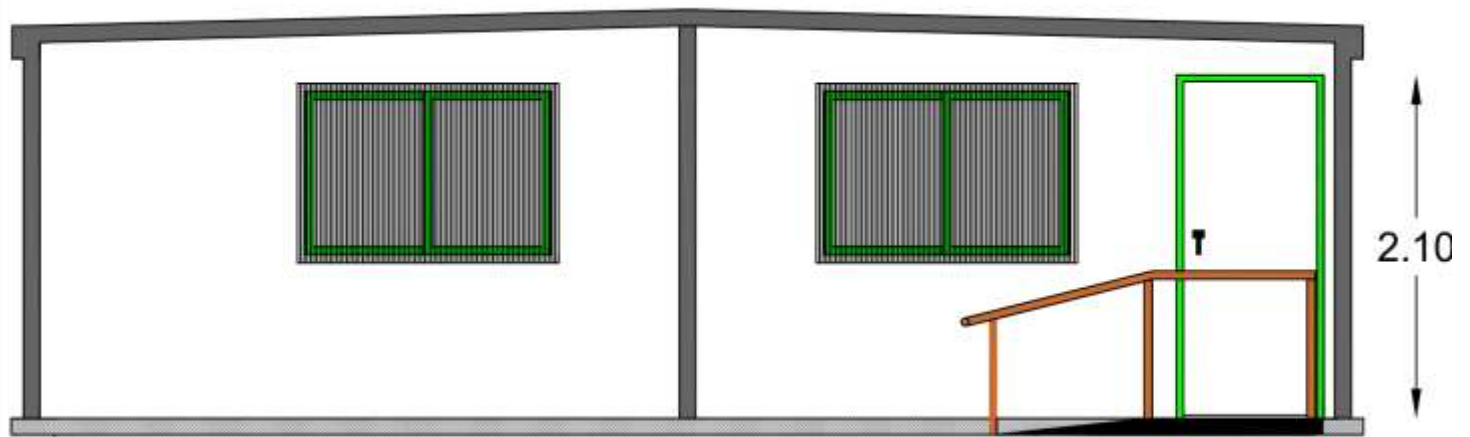


9. PLANS INDICATIFS

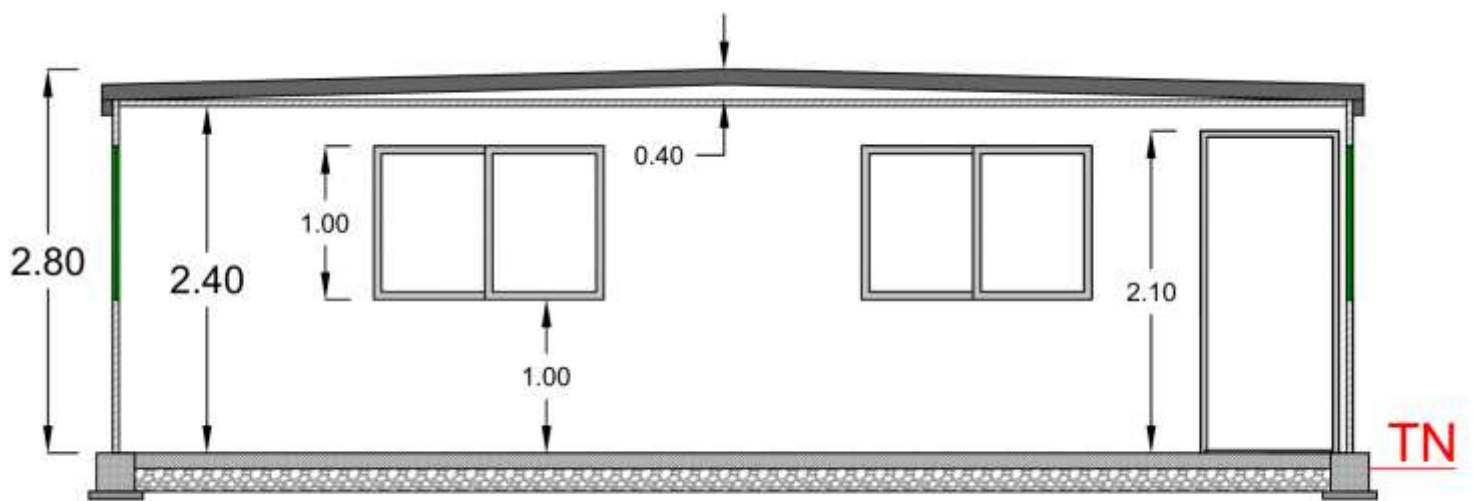
Les plans ci-dessous mettent en évidence l'étendue des travaux nécessaires à l'utilisation de ces spécifications.



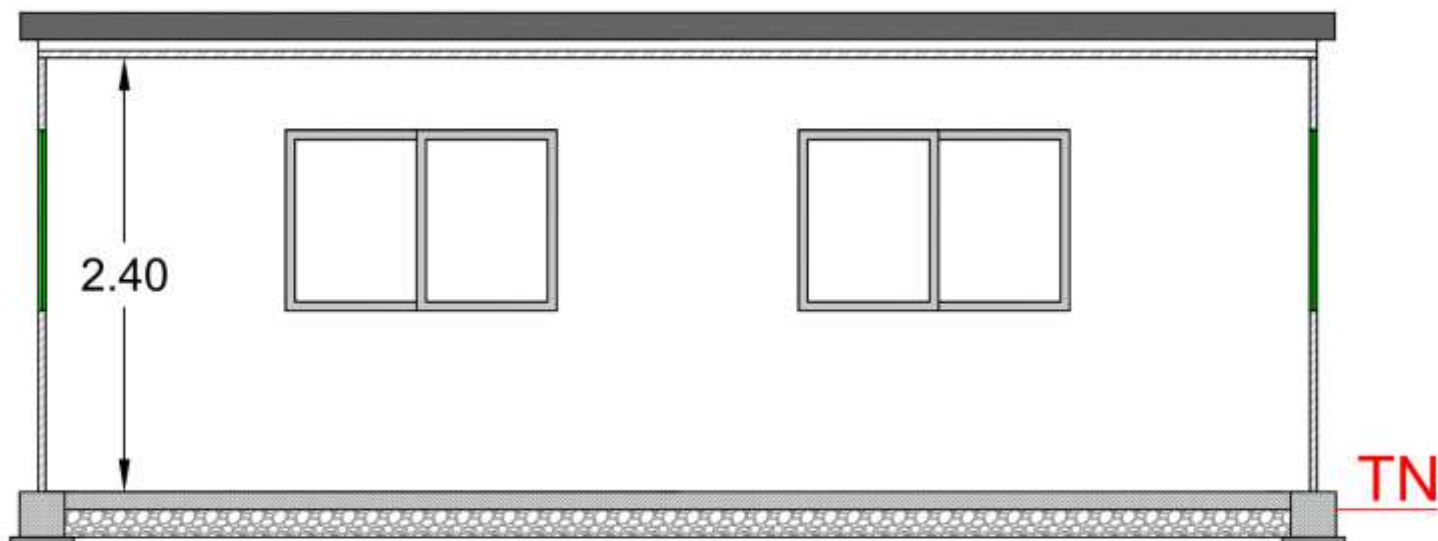
Plan de coffrage et ferrailage du dallage



Vue en Avant

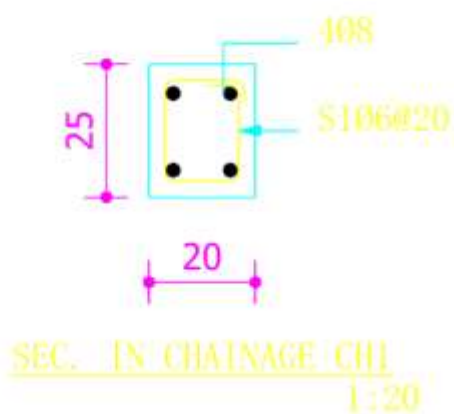


Coupe A-A



Coupe B-B

DÉTAILS



10. OFFRE DES SOUMISSIONNAIRES :

Les offres **administrative, technique et financière** doivent être transmises par email, en format **PDF**, aux adresses suivantes :

- **recrutement@caremaroc.org**
- **baaooud@caremaroc.org**